



HAL
open science

Retrouver le socialisme sous “ le déjà-là communiste ” du salariat Entre protection des travailleurs et néolibéralisme

Claude Didry

► **To cite this version:**

Claude Didry. Retrouver le socialisme sous “ le déjà-là communiste ” du salariat Entre protection des travailleurs et néolibéralisme. *Germinal*, 2023, 7. hal-04329781

HAL Id: hal-04329781

<https://hal.science/hal-04329781v1>

Submitted on 7 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Retrouver le socialisme sous « le déjà-là communiste » du salariat **Entre protection des travailleurs et néolibéralisme.**

Claude Didry, sociologue au CNRS

Centre Maurice Halbwachs

Paru dans *Germinal* n°7, « à quoi bon le socialisme ? », le 16/11/2023

- *Résumé* : Au terme de quatre décennies marquées par l'hégémonie du libéralisme, le socialisme que Durkheim voyait tout entier tourné vers l'avenir semble relever du passé. Pourtant, le salariat comme institution structurante de nos sociétés est porteur d'un communisme « déjà-là » qui permet de annoncer la portée transformatrice et radicale d'un socialisme du futur. Un projet socialiste suppose alors d'envisager l'organisation des « centres économiques » comme une priorité : cela suppose de définir l'unité juridique de l'entreprise à partir de sa réalité économique afin de mettre un terme à son éclatement juridique qui favorise une répartition inégale de la valeur ajoutée et entrave une intervention démocratique efficace du travail dans les choix économiques.

Au terme de quatre décennies marquées par l'hégémonie du libéralisme, le socialisme que Durkheim voyait tout entier tourné vers l'avenir semble relever du passé. La privatisation massive des entreprises a éloigné radicalement l'État de la vie économique. Cet éloignement conforté par la puissance des marchés financiers a contribué à un accroissement inédit des inégalités sociales : il ne resterait aux gauches occidentales qu'à se replier sur le terrain de la lutte contre ces inégalités.

Mais, cette caractérisation de la gauche à partir d'un retour à une plus grande égalité sociale fondée sur la nostalgie de cet âge d'or qu'auraient représenté les trente glorieuses (1945-1975), ne condamne-t-elle pas cette force politique à l'impuissance en laissant les choix économiques en dehors du champ démocratique ? Au-delà de la tension entre une gauche prudente que l'on a parfois nommée – à tort – sociale-démocrate, et une gauche ardente multipliant ses indignations face aux discriminations de tous ordres, c'est pourtant un horizon

socialiste qui se dessine au vu de la désindustrialisation qui touche le pays et de la catastrophe écologique en cours. Dans une perspective durkheimienne, c'est alors la perspective même du socialisme comme rattachement de la vie économique à l'État qu'il faudrait cultiver, au-delà d'une recherche permanente d'égalité tenant d'un idéalisme que Durkheim présente sous les traits du « communisme ». En partant du fait social que constitue le salariat, comme moteur de stabilité et d'égalité, c'est finalement la perspective d'un socialisme démocratique qui s'esquisse.

Après être revenu sur l'importance du communisme pour la définition durkheimienne du socialisme, nous envisagerons le fait social du salariat et l'horizon socialiste qui se dégage de cet héritage à maints égards « communiste ».

1. Le socialisme et son double (communiste)

Alors que, dans l'exégèse léniniste de Marx¹ le communisme se présente comme un horizon ultime pour le socialisme, Durkheim conçoit le communisme comme une aspiration à l'égalité qui traverse l'histoire des sociétés pour définir, par contraste, le socialisme. Plutôt que son aboutissement, **le communisme fournit le terrain à partir duquel émerge le socialisme dans les conditions d'un développement spécifique des fonctions économiques.**

Mais, cette antériorité matricielle du communisme par rapport au socialisme est fréquemment la source d'une confusion de l'un avec l'autre. Dans le cours sur le socialisme professé en 1895-1896, Durkheim engage le travail de définition de son objet à partir d'une critique de cette assimilation fréquente du socialisme à la « négation pure et simple de la propriété » – et, ainsi, au communisme – qui « hante les définitions du socialisme² ». Durkheim pointe cette confusion dans les écrits des théoriciens et philosophes ayant traité du socialisme, mais il vise, dans le champ politique, le Parti Ouvrier Français de Guesde et Lafargue³.

Or, il s'avère que le communisme est de toutes les sociétés, et se retrouve jusque dans l'institution de la propriété qui, à travers l'héritage, colporte en son sein « un reste de vieux

¹ Lénine, *L'État et la révolution*, Paris, La Fabrique, 2012, p. 189 : « Mais la différence scientifique entre socialisme et communisme est claire. Ce qu'on appelle communément socialisme, Marx l'a appelé la « première phase de la société communiste ». ».

² Émile Durkheim, *Le socialisme*, Paris, PUF, 2011 [1928] p. 42.

³ *Ibid.*, p. 59

communisme familial⁴ ». Il prend une dimension doctrinale principalement à travers Platon et Thomas More. Ainsi, *La République* de Platon présente une organisation politique visant à échapper à la corruption que portent en elles les inégalités de richesse. *L'Utopie* de Thomas More met en son centre l'égalité entre les individus. Ce qui caractérise les doctrines communistes, c'est donc tout à la fois la revendication d'égalité et une mise à l'écart des mécanismes économiques.

Partant de cette confusion entre communisme et socialisme, Durkheim ne vise pas l'idée de socialisme, mais une pratique intellectuelle dont témoigne la succession de doctrines se revendiquant du socialisme. Le socialisme doit être considéré comme un fait social, donc historique, qui requiert une identification préalable à partir de traits caractéristiques de ces doctrines. Dans cet ensemble intégrant les théoriciens du XIX^{ème} siècle, comme notamment Saint-Simon et Fourier, mais aussi Owen, Sismondi, Proudhon, Marx ou Malon, ou encore les théoriciens allemands proches de l'État qualifiés de « socialistes de la chaire », Durkheim identifie une caractéristique très générale qu'il formule en ces termes : « *On appelle socialiste toute doctrine qui réclame le rattachement de toutes les fonctions économiques, ou de certaines d'entre elles qui sont actuellement diffuses, aux centres directeurs et conscients de la société*⁵ ».

Le terme de « rattachement » permet d'envisager des formes d'articulation entre économie et État relevant tout autant de la direction centralisée, que de la coopération. Cela conduit Durkheim à suggérer l'existence de « deux courants sous l'influence desquels s'est formée la doctrine socialiste, l'un qui vient d'en bas et qui se dirige vers les régions supérieures de la société, l'autre qui vient de celles-ci et qui suit la direction inverse⁶ ». Le rattachement de ces fonctions est susceptible d'affecter l'État, conçu comme groupement de divers centres directeurs et conscients de la société, sous la forme, par exemple, de son dépérissement, ne laissant subsister dans la doctrine marxiste que le centre économique.

Les mesures destinées à « adoucir le sort de ceux qui temporairement ou pour toujours, ont cessé de remplir ces fonctions [économiques]⁷ » – qui ne sont pas sans évoquer le régime général de la sécurité sociale – relèvent davantage du souci d'égalité qui caractérise

⁴. *Ibid.*, p. 43.

⁵. *Ibid.*, p. 49.

⁶. *Ibid.*, p. 55.

⁷. *Ibid.*, p. 52.

le communisme. Mais elles prolongent une démarche socialiste, par l'accent mis sur le travail comme participation aux fonctions économiques.

2. Le fait social du salariat

Par sa durée, **le néolibéralisme contemporain paraît avoir effacé tout à la fois le socialisme et les conditions du socialisme**. Au cours des années 1990-2000, la limitation d'une législation sociale au profit de chartes librement consenties par les entreprises a été promue par la Commission européenne au nom du constat d'une globalisation débordant les cadres du « marché intérieur ». Plus récemment, l'intérêt porté à la réduction des déficits publics au lendemain de la crise financière de 2008 a conforté la vigilance sur les aides d'État et le souci de développer la concurrence sur le terrain de services publics tels que l'électricité et les transports collectifs. Finalement, c'est principalement sur le terrain du travail de plateforme que se porte aujourd'hui l'action législative de la Commission en matière sociale, avec un projet de directive limitant – tout en la maintenant – la possibilité de remise en cause de la qualification salariale. Ce faisant, cette initiative entérine le maintien de statuts de microentrepreneurs qui caractérisent les formes ultimes de déréglementation du droit du travail.

Cette orientation prise par la construction européenne interroge la situation économique des États-membres. En déroulant à l'envers le fil du récit durkheimien, elle suggère que les conditions même du socialisme se trouvent mises en cause, par le retour à une économie de PME familiales incompatibles, selon Durkheim, avec la cristallisation du socialisme comme fait social. En effet, « tant que, par suite du peu d'étendue de chacune [des entreprises], elles sont multipliées à l'infini, tant que chaque citoyen presque a la sienne, cette dispersion rend impossible toute direction commune⁸ ».

2.2. Un « déjà-là communiste » du salariat ?

Loin de cet examen du socialisme, à l'aube de ses premières réalisations historiques, la récurrence du réformisme libéral s'est nourrie du désespoir mitterrandien synthétisé le 14 juillet 1992 par la phrase « contre le chômage on a tout essayé. » C'est à cette époque que s'élabore le corpus de justifications de réformes qui entendent « adapter » le travail et la

⁸. *Ibid.*, p. 71.

protection sociale à un « nouveau monde ». La réalité sociale se conçoit au futur⁹, à partir des tendances qui l'annoncent : en premier lieu la précarisation, liée à la raréfaction des emplois sous l'effet de délocalisations vers les pays émergents et du recours aux nouvelles technologies à laquelle s'ajoute la montée des emplois à durée déterminée. En second lieu, la sortie du salariat avec la création d'entreprises, *start-up* inspirées de la Silicon Valley dans les années 1990 et microentreprise des travailleurs de plateforme dans les années 2010.

Face à ce prophétisme, il revient à Bernard Friot d'avoir affirmé dès la fin des années 1990 la « puissance du salariat » fondée sur le constat d'une socialisation croissante du salaire par la sécurité sociale¹⁰. Christophe Ramaux souligne en 2005 la stabilité de la part de l'emploi stable dans la population active – autour de 70 %¹¹. On peut ajouter, en reprenant Marion Plault, que la stabilité de la part de l'emploi stable s'inscrit dans une population active qui croît de manière continue depuis les années 1960¹². **Il en résulte ainsi une place inédite du travail salarié dans la vie sociale, qui tient tout à la fois à la féminisation de la population active et à la croissance de la population des retraités.**

Bernard Friot et Frédéric Lordon suggèrent de voir dans cette permanence des institutions du salariat un « déjà-là communiste¹³ » qui tient à ce que les grandes structures du travail salarié résistent et entravent les dynamiques financières du capitalisme contemporain, comme dans le cas de la retraite où la répartition court-circuite les tentatives d'implanter à large échelle des formes de capitalisation. Le propos se justifie également si on le rapporte aux origines de ces institutions, portées sur les fonts baptismaux par des forces sociales proches du communisme à la Libération pour ce qui concerne la sécurité sociale, voire par l'affiliation de Groussier à une « Alliance communiste révolutionnaire » au moment de sa proposition séminale de code du travail en 1896-98¹⁴. Ce propos se justifie enfin, d'un point de vue

⁹. Jean Boissonnat, *Le travail dans vingt ans*, Odile Jacob, Paris, La Documentation française, Paris, 1995.

¹⁰. Bernard Friot, *Puissance du salariat*, Paris, Point Seuil, 2021 [1^{ère} édition 1998, Paris, La Dispute].

¹¹. Christophe Ramaux, *Emploi. Éloge de la stabilité. L'État social contre la flexicurité*, Éditions Mille et une nuits, Paris, 2006.

¹². Marion Plault, *Métamorphoses et permanences des parcours professionnels en France (1968-2018). Pour une approche cohortale et sexuée des évolutions de l'emploi*. Thèse de doctorat de l'Université Paris-Saclay préparée à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 2018.

¹³. Bernard Friot parle d'un « déjà-là communiste du salaire à la qualification personnelle » qui résulte de l'institution d'une sécurité sociale fondée sur la continuation du salaire en cas d'incapacité du travailleur dans Bernard Friot et Frédéric Lordon, *En travail. Conversations sur le communisme*, Paris, 2021, p. 41.

¹⁴. Claude Didry, *L'institution du travail. Droit et salariat dans l'histoire*, Paris, La Dispute, 2016.

durkheimien, en tant qu'adoucissement du fonctionnement de la machine sociale « si rude encore aux individus¹⁵ ».

3. Covid 19 et environnement, révélateurs du chaos de l'entreprise capitaliste

Si la part de l'emploi stable dans la population active demeure stable, **la figure de l'employeur perd de sa clarté**. Le recours à un ensemble complexe de données fiscales et comptables – dans le cadre de l'enquête LIFI (Liaisons Financières) de l'INSEE – est nécessaire pour mettre au jour l'existence de quelque 280 grandes entreprises « au sens économique » de plus de 5000 salariés, qui regroupent pas moins de 21 998 « unités légales » et emploient près d'un tiers des salariés du privé¹⁶.

Mais, le droit du travail entretient la confusion sur l'entreprise avec notamment l'assimilation de la négociation de groupe à la « négociation d'entreprise » désignant elle-même déjà la négociation au niveau de la société commerciale ou de l'établissement. La perspective socialiste d'un rattachement des fonctions économiques à un « centre directeur conscient » mise au jour par Durkheim perd alors une grande part de sa portée, face à l'obscurité dans laquelle la législation plonge le concept d'entreprise. **Difficile alors de retrouver ces groupes professionnels** – chers à Durkheim – **pour des salariés relevant d'établissements agrégeant une multitude de lieux de travail**, ou pour des syndicalistes négociant des accords d'entreprise à l'échelle de conglomérats multinationaux.

Finalement, cette confusion sur l'entreprise tient à ce que les dynamiques économiques impulsées par les politiques libérales visent en premier lieu une croissance des profits et des dividendes, au prix fréquemment de l'externalisation, pour leur faible rentabilité, d'activités aussi cruciales que la R&D et la fabrication. Mais, la pandémie de Covid a révélé les limites de ces pratiques à travers des pénuries sur les équipements et les médicaments, l'absence de vaccin français révélant une crise profonde de l'industrie pharmaceutique dans notre pays.

Dans le même temps, les urgences sanitaires et environnementales soulignent l'importance occultée jusqu'alors de l'État. Ainsi, la mise en œuvre d'un « état d'urgence sanitaire » a pu paraître s'inscrire dans une « économie de guerre » en suivant la

¹⁵. Émile Durkheim, « L'individualisme et les intellectuels », *Revue Bleue*, 4^{ème} série, t. 10, repris dans *La science sociale et l'action*, Paris, Presses Universitaires de France, 1969 [1898], p. 277.

¹⁶. *Les entreprises en France*, INSEE Références, édition 2022, p. 80 et s.

métaphore de la « guerre au virus » lancée par le chef de l'État en France. C'est une même urgence qui se retrouve dans la mobilisation de l'armée et des soldats du feu en suggérant à Bernie Sanders une autre métaphore guerrière, face aux multiples catastrophes climatiques. Andréas Malm¹⁷, non sans ironie, y a vu les prémises du retour à un communisme de guerre en célébrant le sauvetage inespéré de la révolution russe par l'Armée Rouge de Trotsky.

Oser le socialisme

L'État retrouve aujourd'hui un rôle crucial de coordination et de reconstruction face aux limites atteintes par une globalisation économique et commerciale ayant mise à mal la cohérence des structures sociales de l'économie. Mais, c'est le besoin de réorienter les activités économiques dans le long terme qu'ont révélé les crises sanitaires et environnementales, c'est-à-dire en sortant de l'urgence court-termiste du communisme de guerre prôné par Malm. Le monde du travail salarié constitue ici un point d'appui incontournable, dans la recherche d'un ancrage durable d'une politique socialiste répondant aux enjeux écologiques à travers une démocratisation de l'économie. C'est ainsi en s'appuyant sur le « déjà-là » communiste du salariat, que pourrait renaître une forme de socialisme authentiquement durkheimien par une articulation du socialisme « d'en haut » avec un socialisme « d'en bas » reposant lui-même sur une organisation claire et effective de la représentation des salariés par une activité législative. Les références les plus pertinentes sont donc sans doute ici tout autant le programme du CNR, *Les jours heureux*, et le communisme de l'après-guerre, que le rapport Auroux sur la citoyenneté dans l'entreprise et l'œuvre législative qui s'en est suivie, dans un objectif de restauration socialiste de la nature.

¹⁷. Andreas Malm, *La chauve-souris et le capital. Stratégies pour l'urgence chronique*, Paris, La Fabrique, 2020, p. 183 et s.